

Services Publics



SERVICES PUBLICS DE LA CFE CGC

15-17 rue Beccaria 75012 Paris

☎ 01.44.70.65.90

fonctions.publiques@cfccgcfp.org

<http://cfccgcfp.org/>

UFCFP/NM/JCD/2017-349

Paris, le 26 octobre 2017

Monsieur le Président de la République,

Nous souhaitons appeler votre attention sur les conditions de mise en œuvre du protocole « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » (PPCR), signé fin 2015 par six Fédérations de Syndicats de la Fonction Publique, dont la Fédération des Services Publics CFE CGC.

Après plusieurs années de gel du point d'indice et d'absence d'évolution des carrières pour les fonctionnaires des trois versants de la Fonction Publique, ce protocole devait permettre de prendre en compte, tant l'évolution et la technicité des métiers de la Fonction Publique, que l'allongement des carrières et la diversification des parcours professionnels.

Comme vous le savez, le cadencement des mesures actées dans ce protocole et le calendrier de leur mise en œuvre était un élément essentiel de la négociation et de la signature du protocole.

Nous ne pouvons pas, dans ces conditions, nous satisfaire d'un report unilatéral d'une année dans la mise en œuvre du PPCR. Cette année « blanche » serait en effet lourde de conséquences pour les fonctionnaires, tant d'un point de vue technique que politique.

Au niveau technique tout d'abord, un report d'une année de l'ensemble des mesures PPCR pénaliserait l'ensemble des fonctionnaires des trois versants de la Fonction Publique, soit près de 4 millions d'agents. Ce report pénaliserait tout spécialement, et de façon irréversible, les fonctionnaires qui partiront à la retraite en 2018, sans bénéficier des mesures qui auraient dû intervenir cette année-là et avec un montant moindre de pension.

Au niveau politique ensuite, un tel report reviendrait à ce que l'Etat se dédise de sa parole, alors que vous étiez vous-même membre du gouvernement qui s'est engagé dans cette procédure de contractualisation avec les organisations syndicales signataires.

Nous ne pouvons pas accepter une telle décision de report, qui remettrait en cause les clauses de ce protocole et par là même notre signature.

Cette décision de report, si elle devait être maintenue, ferait peser un soupçon très lourd sur les engagements pris ou qui seraient ultérieurement pris par votre gouvernement, mettant à mal la position et la crédibilité même des représentants de l'Etat.

Nous sommes d'autant plus inquiets, que d'autres engagements n'ont à ce jour pas été respectés, comme, par exemple, la reconduction de la GIPA pour l'année 2017, annoncée à plusieurs reprises par le Ministre de l'Action et des Comptes Publics, et toujours pas effective à ce jour.

Il en est de même pour l'engagement que vous aviez pris dans la lettre ouverte aux agents publics, en date du 14 avril 2017, dans laquelle vous indiquiez : *« j'augmenterai votre pouvoir d'achat comme celui des salariés des entreprises : vous paierez moins de cotisations et votre salaire net sera augmenté d'autant. »*

Cet engagement, s'il est tenu pour les salariés du secteur privé, ce dont nous ne pouvons que nous féliciter, ne le sera malheureusement pas pour les agents publics, qui dès le 1^{er} janvier 2018, verront leur rémunération nette baisser, en raison notamment, de l'augmentation des cotisations salariales retraite.

Si la hausse de la CSG, à compter de cette même date, est en principe intégralement compensée par la suppression de la cotisation exceptionnelle de solidarité pour les agents publics qui y sont assujettis et par la création concomitante d'une indemnité compensatrice, il ressort toutefois des groupes de travail avec la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique que nombre d'agents ne bénéficieront pas d'une compensation intégrale de la hausse de la CSG et connaîtront donc, de ce point de vue, une diminution de leur rémunération.

En tout état de cause, l'indemnité compensatrice ne sera revalorisée qu'une seule fois au 1^{er} janvier 2019, ce qui rend cette indemnité dégressive. Il y aura donc progressivement perte de pouvoir d'achat pour la totalité des agents publics, et ce dès 2019.

L'engagement que vous avez pris vis-à-vis des agents publics n'est donc, en l'espèce pas respecté. Cette succession d'engagements non tenus à l'endroit des agents publics nous inquiète légitimement et donne un signal particulièrement négatif aux agents publics pour lesquels les mauvaises nouvelles s'accumulent depuis le début de votre mandat (gel du point d'indice, suppression de 120 000 postes, rétablissement du jour de carence ...).

A cette première inquiétude, s'ajoute une seconde inquiétude, liée elle aux conditions dans lesquelles se déroule le Dialogue Social depuis plusieurs mois.

Les annonces faites aux médias, sans information préalable, ni a fortiori sans concertation avec les partenaires sociaux représentatifs, élus démocratiquement en décembre 2014, ainsi que le pseudo Dialogue Social conduit à l'occasion de réunions de travail, montrent qu'il n'existe aucun véritable échange constructif et de confiance avec le Ministre de l'Action et des Comptes Publics ou ses représentants.

Par ailleurs, nous déplorons que dans le cadre du « Forum de l'Action Publique » comme dans celui de « CAP 2022 », aucune place n'ait été laissée aux Organisations syndicales, qui sont écartées soit au profit d'une consultation directe des agents publics, soit au profit d'un comité qui ne compte aucun représentant des agents publics, ni aucun membre des Conseils de la Fonction Publique (Conseil Commun de la Fonction Publique, Conseils Supérieurs des trois versants de la Fonction Publique).

Nous considérons que l'actuel gouvernement porte une atteinte particulièrement grave au rôle et à la place des Organisations syndicales représentatives des agents publics.

Comme vous le savez, la place des Organisations syndicales représentatives est garantie tant par la Constitution, dont vous êtes le garant, que par le Statut général de la Fonction Publique.

Par conséquent, nous en appelons à votre arbitrage et vous demandons solennellement de bien vouloir reconsidérer la décision de report du PPCR afin que l'année 2018 ne soit pas une année blanche. Nous vous demandons également de prendre toutes mesures utiles pour rétablir un véritable Dialogue Social constructif et de confiance avec les Organisations syndicales représentatives des agents publics et pour faire respecter le rôle et la place des partenaires sociaux de la Fonction Publique.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, en l'expression de notre haute considération.

Jean-Claude DELAGE

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized 'J' followed by 'C. DELAGE'.

Vice-Président Services Publics CFE CGC
Secrétaire Général Alliance Police Nationale

Nathalie MAKARSKI

A handwritten signature in blue ink, featuring a circular flourish followed by 'N. MAKARSKI'.

Présidente Services Publics CFE CGC
Secrétaire Générale SNAPATSI